

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

**N° CP/2015/285 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD - 1312
Subventions de fonctionnement aux associations intervenant
dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement
et l'hébergement des personnes défavorisées pour la mise
en oeuvre d'actions d'accès au logement de ménages très
défavorisés**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 77 520 € pour AVA habitat et nomadisme dans le cadre de ses interventions sur les sites d'habitat précaire et visant à l'accompagnement de l'amélioration des conditions d'habitat des ménages très défavorisés. Cette subvention a déjà fait l'objet d'un acompte de 58 200 €
- 41 230 € pour AVA habitat et nomadisme dans le cadre de son intervention de médiation sociale sur les sites de nomades sédentarisés du nord du département. Cette subvention a déjà fait l'objet d'un acompte de 25 000 €
- 18 620 € pour AVA habitat et nomadisme dans le cadre de son intervention de médiation logement sur le secteur du Rosenfeld à Kaltenhouse. Il n'y avait pas eu d'acompte versé sur cette subvention
- 41 040 € pour l'ARSEA dans le cadre de son intervention de médiation sociale sur les sites de nomades sédentarisés du nord du département. Cette subvention a déjà fait l'objet d'un acompte de 25 000 €
- 29 079,50 € pour le Toit Haguenovien pour son intervention au titre de la gestion du dispositif de colocation coachée pour le nord du département. Cette subvention a déjà fait l'objet d'un acompte de 15 000 €

- 29 079,50 € pour l'ARSEA pour son intervention au titre de la gestion du dispositif de colocation coachée pour le sud du département. Cette subvention a déjà fait l'objet d'un acompte de 15 000 €

Elle approuve les conventions d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et respectivement, AVA habitat et nomadisme, ARSEA et le Toit Haguenovien.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc193374-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 06/07/15